



EN DIRECT DE LA MAIRIE

ÉTAT CIVIL :

-  **Naissance : Le Louroux-Béconnais :** Le 22 janvier : Élie GODARD
-  **Décès : Le Louroux-Béconnais :** Le 16 janvier : Mickaël MARTIN, Le Houssais Quincé, 45 ans.

RECENSEMENT MILITAIRE : Tous les jeunes nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2006 (âgés de 16 ans) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile avant fin mars 2022. Pour cela, ils doivent se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile. La présence du jeune est obligatoire.

URBANISME : *La publication d'une demande d'urbanisme est obligatoire dès sa réception en mairie et ne fait pas office d'accord.*

Le Louroux-Béconnais :

- GANDON Romain, La Fermerie, restructuration d'une ancienne bâtisse en habitation ;
- BARBOT Dominique, La Grande Fermerie, aménagement de dépendances ;
- PRODHOMME Anthony, La Perrière, construction d'une piscine couverte non chauffée ;
- SAS FBE, 162 rue des 4 Planches, transfert de permis de construire ;

La Cornuaille :

- FAUVEL Fabrice, La Menantaie, changement menuiseries, pose de fenêtres de toit, création d'une ouverture et ravalement façade d'une maison d'habitation.

COVID-19 – POINT DE SITUATION :

Pass vaccinal : La loi du 22 janvier 2022 a transformé le pass sanitaire en pass vaccinal au 24 janvier 2022 pour les activités du quotidien. Depuis le 24 janvier, **le pass vaccinal est obligatoire pour les personnes de 16 ans et plus** dans les lieux accueillant du public. Le pass vaccinal remplace le pass sanitaire dans les lieux recevant du public. Seules les personnes vaccinées, âgées de plus de 16 ans, peuvent désormais accéder à ces endroits, événements et services. Un test négatif au Covid-19 (PCR ou antigénique) ne suffit plus. Le pass vaccinal s'applique pour le public comme pour les personnes qui travaillent dans les lieux où il est obligatoire.

Les exceptions au pass vaccinal :

- Le pass sanitaire continue à s'appliquer pour les enfants âgés de 12 à moins de 16 ans.
- Le pass sanitaire est maintenu pour l'accès aux hôpitaux, aux cliniques, aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et aux maisons de retraite, sauf cas d'urgence.
- Pour l'accès aux transports interrégionaux, les voyageurs qui ne disposent pas d'un pass vaccinal peuvent présenter un test négatif en cas de motif impérieux d'ordre familial ou de santé.

Les contrôles et les sanctions :

- La loi élargit les possibilités de vérification du pass. En cas de doute sérieux sur l'authenticité du pass, les professionnels chargés de le contrôler peuvent demander à leurs clients un document officiel avec une photographie (carte d'identité, permis de conduire, carte vitale...) pour vérifier la concordance d'identité entre les documents.
- Les personnes présentant un pass appartenant à quelqu'un d'autre ou prêtant leur pass, de même que les professionnels ne contrôlant pas le pass, risquent dorénavant une amende forfaitaire de 1.000€ dès la première infraction. De plus, le simple fait de détenir un faux pass sera puni de trois ans de prison et 45.000€ d'amende.
- Un système de repentir a été introduit au cours de l'examen du texte par le gouvernement : pour les personnes qui ne présentent pas de pass ou présentent un faux pass ou le pass de quelqu'un d'autre, aucune peine ne leur sera appliquée si dans les 30 jours qui suivent l'infraction, elles se font vacciner.

Vaccination

- Le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.
- Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus. Depuis le 24 janvier, il l'est à tous les adolescents de 12 à 17 ans sans obligation.
- La vaccination est ouverte aux enfants de 5-11 ans et requiert l'accord de l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale. Pour en savoir plus : www.val-erdre-auxence.fr/actualites/covid-19-les-mesures-locales-en-vigueur/

LA COMMUNE RECRUTE : Retrouvez les offres d'emploi complètes sur www.val-erdre-auxence.fr/la-mairie-recrute/

- **Un(e) agent de restauration collective** pour le restaurant situé au Domaine du Pey, sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais, à compter du 1^{er} septembre 2022. Le Restaurant du Pey accueille tous les midis, du lundi au vendredi les

travailleurs de l'ESAT de l'Argerie. L'agent de restauration prépare les repas pour l'ESAT de l'Argerie et le centre de loisirs (période de vacances scolaires), soit environ 40 repas/jour (ESAT) et 90 repas/jour (centre de loisirs). L'agent de restauration recruté est assisté d'un(e) aide cuisine. Ce poste est ouvert dans le cadre d'un départ à la retraite. Les candidatures sont à envoyer avant le 20 février 2022, par mail à rh@val-erdre-auxence.fr ou courrier.

- **Deux surveillant(e)s de baignade saisonniers**, pour son espace de baignade « Le Louroux Plage » situé en milieu naturel à l'Étang du Petit Anjou sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais. CDD à temps complet les week-ends des 18 et 19 juin, 25 et 26 juin, 3 et 4 septembre, 10 et 11 septembre puis du 2 juillet au 28 août 2022. Diplôme du BNSSA obligatoire (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) et PSE-1 (Prévention et secours en équipe de niveau 1). Les candidatures sont à envoyer avant le 28 février 2022, par mail à rh@val-erdre-auxence.fr ou courrier.

STATIONNEMENT : Des stationnements sur les parterres de la commune ont été constatés dernièrement, notamment sur les communes déléguées du Louroux-Béconnais et de Villemoisais. Ces parterres ayant été rénovés dernièrement, nous vous remercions de ne pas stationner vos véhicules sur ces zones. Des stationnements adaptés se situent à proximité et permettent de ne pas dégrader l'herbe et les fleurs qui ont été plantés pour vous offrir un cadre de vie agréable.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES : Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril et les élections législatives se dérouleront ensuite les dimanches 12 et 19 juin. Pour pouvoir voter lors des élections, il faut être inscrit sur la liste électorale de votre commune. Si vous n'êtes pas inscrit, il vous sera impossible de voter. L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin : Pour les présidentielles, il est possible de s'inscrire jusqu'au 2 mars en ligne ou jusqu'au 4 mars via le formulaire papier. Pour les législatives, il est possible de s'inscrire jusqu'au 6 mai.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

- Vous pouvez réaliser la procédure directement en ligne sur le site service-public.fr Il vous faudra joindre un justificatif de domicile et un justificatif d'identité en version numérisée.
- Vous pouvez télécharger le Cerfa n° 12669*02 sur service-public.fr puis le déposer complété auprès de votre mairie déléguée, accompagné d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité.
- Si vous rencontrez des difficultés pour réaliser la procédure en ligne, vous pouvez vous rendre dans votre mairie déléguée pour retirer et compléter le formulaire Cerfa n° 12669*02, muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Comment vérifier ma situation ?

Si vous avez un doute quant à votre situation, vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de la commune sur www.service-public.fr Ce téléservice vous permettra de savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, de vérifier que vous n'avez pas été radié et de connaître l'adresse de votre bureau de vote.

À savoir :

- En cas de déménagement dans une nouvelle commune, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.
- En cas de changement d'adresse dans la même commune, vous devez informer la mairie de votre nouvelle adresse.

Recherche de bénévoles

Pour les élections présidentielles et législatives, la mairie recherche des personnes disponibles pour la tenue des bureaux de vote et le dépouillement (en fin de journée) sur les trois communes déléguées. Seule condition : être inscrit sur les listes électorales. Si vous êtes disponible, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de votre mairie déléguée.

CCAS : Pendant les vacances scolaires de février, les permanences CCAS du mardi après-midi seront suspendues les mardis 8 et 15 février. L'accueil reprendra le mardi 22 février à 14h. L'accueil téléphonique reste toujours actif au 02 72 88 15 46.

PLUVIOMETRIE – ANNEE 2021 : 772 mm et 118 jours de pluie.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Précipitations (mm)	101	47	22	18	104	111	80	7	16	127	39	100
Jours de pluie	15	9	6	2	17	15	10	7	4	11	9	13

ASSOCIATIONS

LES COMPAGNONS DE LA TOURLANDRY : Concert des « Compagnons de la Tourlandry » (plus connus sous le nom des « Gitans de la Tourlandry ») le dimanche 13 février à 14h30, Espace culturel l'Argerie, au profit d'Anjou Lviv-Les Joyeux Petits Souliers. Tarif : 13€ par personne. Réservation : 06 14 02 42 57 ou 07 70 66 76 61. Pass vaccinal et port du masque obligatoires.



APEL NOËL PINOT : L'APEL et la Cie Lino Balatom vous proposent une soirée théâtre le samedi 12 mars à 20h30, Espace culturel l'Argerie. Au programme « TOC TOC », une comédie décapante de Laurent Baffie jouée par la compagnie Lino Balatom. « *Six patients souffrants de troubles obsessionnels compulsifs font connaissance dans une salle d'attente et, autour d'une partie de Monopoly, tentent de débiter seuls une thérapie de groupe.* » Tarifs : ado/adulte 9€, enfant 6-12 ans 5€. Réservez vos places dès maintenant au 06 63 02 46 50 ou par mail apel.noelpinot@gmail.com pour passer une bonne soirée à rire ! Pass vaccinal et port du masque obligatoires.

FOYER RURAL DE VILLEMOSAN : En raison de l'incertitude qui règne actuellement sur la santé, les Baladins du Val d'Auxence, section théâtre du Foyer Rural de Villemoisian, font le choix de reporter à une date ultérieure la présentation de la pièce de Jean-Claude MARTINEAU, intitulée « Un Sympathique Idiot ». Ces séances théâtrales étaient initialement prévues pendant les vacances de février 2022. Nous vous tiendrons informés quant au choix des nouvelles dates en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

L'ÉCHAPPEE BELLE : Spectacle jeune public « Sous la neige » par la Compagnie Les Bestioles le lundi 7 février 2021 à 9h30, Salle de l'Auxence (voir flyer ci-après). « *Les premiers émerveillements. Les premières émotions. Quand le regard se pose pour la première fois sur le monde qui l'entoure. Quand tant de sons nous émeuvent. À chaque fois comme une nouvelle naissance. Des papiers de soie dessinent un paysage blanc, qui respire aux sons du vent, crisse telle la neige, et ondule. Les spectateurs, guidés par la musique et la lumière, sont invités à un voyage sensoriel et poétique. Deux comédiens éveillent en douceur ce qui sommeillait, et ouvrent les portes des imaginaires. Alors le papier se défroisse, et c'est un poisson qui déploie ses ailes, une mer qui se déchaine, des lunes qui dansent, un dragon peut-être...* » Poésie visuelle, sonore et sensible ; pour toute la famille à partir de 6 mois. Tarifs : jeune public 6€ ; groupe 5,50€ ; 2-5 ans 3€ ; gratuit pour les moins de 2 ans. Réservez vivement conseillée au 02 41 39 14 84 ou reservation@lechappeebelle.org Les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur seront appliquées.

CERCLE DE LA CONCORDE : Information aux sociétaires - Concours de boule de fort 2 contre 2 à la mêlée. Les inscriptions sont ouvertes au Cercle de la Concorde jusqu'au dimanche 13 février.

FAMILLES RURALES LE LOUROUX-BECONNAIS ET LA CORNUAILLE : Les séances de cinéma en février. www.baladimages.fr

- Mardi 8 février à 14h30 « Tous en scène 2 », Espace culturel l'Argerie (Le Louroux-Béconnais)
- Mardi 8 février à 20h30 « Mystère », Espace culturel l'Argerie (Le Louroux-Béconnais)
- Samedi 19 février à 20h30 « Un monde », Théâtre (La Cornuaille)
- Dimanche 20 février à 14h30 « Mystère », Théâtre (La Cornuaille)

Tarifs : enfants (14 ans inclus) adhérents Familles Rurales 3€, non-adhérents 4€ ; adultes adhérents Familles Rurales, demandeurs d'emploi et étudiants 4,50€, non-adhérents 5,50€. Port du masque et pass vaccinal obligatoires.

PRIM'AGE BECONNAIS :

- Votre enfant ou ado souhaite apprendre à coudre ou se perfectionner ? Nous proposons un atelier le mercredi 9 février à la salle du Petit Anjou. De 9h à 12h pour les enfants de CM1-CM2-6ème. De 14h à 17h pour les ados de 5ème-4ème-3ème. Tarif 15 €. Matériel fourni. Places limitées. Pass et masque obligatoires dès 12 ans. Renseignements et inscriptions au 06 66 60 94 13 ou par mail primage.couture@gmail.com.
- Vous êtes adulte et vous souhaitez apprendre ou vous perfectionner en couture ? Le prochain atelier aura lieu le samedi 26 février de 9h30 à 12h à la salle du Petit Anjou. Tarif 10 €. Liste du matériel fournie à l'inscription. Places limitées. Pass et masques obligatoires. Renseignements et inscriptions au 06 66 60 94 13 ou par mail primage.couture@gmail.com.

CLUB DES JOYEUX :

- Les après-midi du club reprennent à partir du 15 février.
- Randonnée sur Le Louroux-Béconnais le mardi 8 février, rendez-vous à 13h30 sur le parking Roméro.
- Assemblée générale le mardi 15 février à 14h avec pass vaccinal et masque. Belote, galette et verre de l'amitié. Vous pourrez également retirer vos cartes d'adhésion pour ceux qui ne l'ont pas.
- Repas du club le mardi 1er mars, salle Yves Huchet.
- Spectacle à Baugé reporté au 5 avril (jour du cochon grillé).

BIBLIOTHEQUE DU LOUROUX-BECONNAIS :

- Renouvellement des cotisations : 8€ par famille.
- Vendredi 4 février : soirée lecture « Liberté, je lis ton nom » à Bécon-les-Granits avec les Lecteurs Anonymes pour les adolescents et adultes. Réservez obligatoire au 02 41 24 14 60.

LES P'TITS BOUCHONS 49 :

- Notre association a pour but de récupérer tous types de bouchons : plastique, liège, capsules de bière, couvercles de métal des cannettes de jus de fruits et de bière. Le bénéfice de la vente sert à aider des personnes en situation de handicap : achat de matériel adapté, adaptation d'un véhicule, d'une salle de bain ou pour compléter la prise en charge par les différents organismes. Par exemple, nous avons donné un coup de main pour l'achat d'un fauteuil spécifique d'un adolescent qui s'adapte derrière le vélo de ses parents pour faire des balades en campagne, au plus grand bonheur de toute la famille. Nous remercions le magasin Intermarché qui accepte d'avoir un réceptacle pour récupérer les bouchons. Si vous en avez une bonne quantité, vous pouvez continuer à les déposer au même endroit. Merci aux Lorétains généreux pour cette action, le recyclage est bon pour la planète.
- Nous sommes à la recherche d'un local gracieusement pour stocker les sacs et cartons de bouchons avant qu'ils aillent au dépôt puis à l'usine de recyclage. Nous recherchons simplement un lieu au sec si possible fermé, accessible à un utilitaire et assez proche du bourg du Louroux-Béconnais. Si vous avez un espace que vous êtes prêt à nous mettre à disposition pour la bonne cause, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact : M. BENOIST, Président, 06 07 38 18 22 – Mme CHASLE, Secrétaire, 06 87 83 27 43 - www.lesptitsbouchons49.com

DIVERS

NAIL ART – RELAXATION : Envie d'embellir vos ongles, d'un massage, d'un soin du visage ou d'une petite épilation ? Nail art et Relaxation (Lucie) est là pour vous. Je me déplace à domicile à des tarifs intéressants. N'hésitez pas à prendre rendez-vous ou à me contacter pour plus de renseignements au 06 11 23 39 00 (ouverture dès la mi-février).

PROCHAIN FLASH : le mercredi 16 février 2022

Dépôt des annonces : fm@val-erdre-auxence.fr / Date limite : le vendredi 11 février 2022

SAMEDI 5 FÉVRIER

9h00-12h00

REPAIR CAFE SPECIAL JARDINAGE

- Affûtage de lames,
- Entretien des manches
- Entretien des appareils à moteur (vidange, graissage...)



- Animation compostage



AVEC LA PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION « LES AMIS JARDINIERS »
et du SYNDICAT 3RDANJOU

Salle du Moulin de l'Auxence
(salle de la piscine)

VILLEMOISAN- VAL D'ERDRE-AUXENCE



Renseignements : 02 41 35 05 86 (Foyer rural)

« Repair Café Villemoisan » sur Facebook



L'Echappée Belle et Prim'Age Béconnais présentent



SOUS LA NEIGE

COMPAGNIE LES BESTIOLES (METZ)

Poésie visuelle, sonore et sensible
pour toute la famille à partir de 6 mois

lundi 7 février 2022
VILLEMOISAN

9h30 et 11h
Salle de l'Auxence
Val d'Erdre-Auxence